

ASSEMBLÉE NATIONALE

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 144)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 789

présenté par

M. Cormier-Bouligeon, M. Rudigoz, M. Labaronne, Mme Brulebois, M. Metzdorf, M. Fait,
M. Sorre, M. Mazars, Mme Le Peih, Mme Dupont, M. Royer-Perreaut, Mme Tiegna, Mme Mette,
M. Vojetta, M. Buchou et Mme Melchior

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.